Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6526-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 mai 2026, se sont réunis le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Yuna STEPHANT

Absents ayant donné pouvoir :

Yvon TROADEC	à	Benjamin MAUCCI
Catherine SEGUIN	à	Dominique PLOUZENNEC
Germain GUICHAOUA	à	Jérôme LECOMPTE
Simon LAMBERT	à	Jérôme LE BELLEC

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 23
- votants : 27

Secrétaire de séance : David MATHIE

DE6526- Nomination des référents : aînés, handicap, don d'organes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal souhaite nommer des référents dans plusieurs domaines :

- un référent « aînés »
- deux référents « handicap »
- un référent « don d'organes »

Les référents désignés ont pour missions d'assurer un rôle d'écoute, d'information et d'orientation auprès des Plomelinois dans leurs domaines respectifs en veillant à la confidentialité des données sensibles portées à leur connaissance. Ils contribuent à identifier les attentes des habitants concernés et veillent à leur prise en compte dans les politiques locales.
Ils peuvent proposer, initier et participer à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de prévention et de communication.

Ils assurent, chacun, une vielle afin de se tenir informés des évolutions légales, médicales et sociales.

Sont proposés en qualité de référents :

- ✓ Référent « aînés » : Jean Paul LE DANTEC
- ✓ Référents « handicap » : Dominique PLOUZENNEC et Isabelle BOUEDEC
- ✓ Référent « don d'organes » : Sandrine LE CAM

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260605-DE6526-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la désignation des référents comme proposé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 05 juin 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.